

TARIFS EMPLACEMENTS 2022

7 nuits = 6
14 nuits = 12
21 nuits = 18
(3)

EARLY BOOKING - 10%
JUSQU'AU 30 11 2021 !
POUR TOUT SÉJOUR D'AU MOINS UNE SEMAINE
ET SE TERMINANT AU MAXIMUM LE 31 JUILLET,
(offre non cumulable avec les autres promotions)
FRAIS DE DOSSIER OFFERTS
JUSQU'AU 30 11 2021
POUR TOUS LES AUTRES SÉJOURS



PRIX À LA NUIT

01.04 01.05 11.06 02.07 16.07 13.08 20.08 27.08 10.09 01.10
01.05 11.06 02.07 16.07 13.08 20.08 27.08 10.09 01.10 31.10

		01.04	01.05	11.06	02.07	16.07	13.08	20.08	27.08	10.09	01.10
CAMPING	BIVOUAC sans élec (1)	14	16	30	43	45	43	37	32	16	14
	SAFARI avec élec	20	26	42	48	54	48	44	42	26	20
CARAVANING	INFINI 9met+ de large	28	35	50	61	68	62	57	54	35	28
	ESPACE de 7 à 8.50 m de large	26	32	47	58	65	59	55	51	32	26
	CLASSIC de 5 à 6.50 m de large	24	29	44	55	62	56	52	48	29	24
	BASIC - de 5 m de large	22	27	42	49	54	51	46	43	27	22
Personne suppl. + 10 ans		6	6	7.50	7.50	9	9	7.50	7.50	6	6
Enfant de 3 à 10 ans						3.30					
Enfant de moins de 3 ans						gratuit					
Animal domestique (2)						6					
Location de Frigo (Box à clés)						4.40					
Véhicule/tente supplémentaire (2)						5					

(1) (2) (3) (4) voir nos conditions générales

FORFAIT POUR 2 PERSONNES - 1 INSTALLATION - 1 VÉHICULE - 1 TENTE ENFANT

ARRIVEE : 13H - DEPART : 11H

EURONAT Lieu-dit DEPEE - 33590 GRAYAN et L'HÔPITAL FRANCE
info@euronat.fr - www.euronat.fr - 00 33 (0)5 56 09 33 33

TARIFS HÉBERGEMENTS 2022

CÔTÉ VILLAGE

du samedi au samedi en Haute Saison

POLYNÉSIE, MÉLÈZES & IFS

LES PETITS PRIX

CAPACITÉ MAX	04.06	18.06	09.07	30.07	06.08	20.08	27.08	10.09	18.06	09.07	30.07	06.08	20.08	27.08	10.09	24.09
Bengali ** (9)	4		52	91	95	97	77	52								
Cabane Océane**	4		58	97	102	103	84	58								
Lodge**	5		65	105	110	111	90	65								
MH Sable	2	55	61	100	107	108	87	61	55							
Dune 2	2	58	63	104	109	110	88	63	58							
MH Goéland	2	60	64	105	110	111	90	64	60							
Dune 4 - Cabane	4	63	67	107	113	115	92	67	63							
Dune 5	5	64	69	109	114	117	94	69	64							
Grande Cabane	6	69	90	113	122	123	113	90	69							

EUROPE, ASIE, OCÉANIE & POLYNÉSIE

CAPACITÉ MAX	01.04	28.05	11.06	09.07	30.07	06.08	20.08	27.08	03.09	24.09
Gironde Duo* - MH Confort	2	43	62	86	107	111	112	98	86	43
Garonne 4* - Studio*	4-3	45	66	89	111	114	115	102	89	45
Garonne 4 +* - Gironde 3 *	4-3	48	68	91	117	119	121	104	91	48
Médoc 4* - Atlantique 4*	4	50	71	92	123	124	125	107	92	50
MH Tradition	4	51	73	93	126	129	130	110	93	51
Périgord* - Dordogne	5-4	53	78	97	130	133	134	113	97	53
Chalet Estuaire	6	56	80	102	134	137	138	116	102	56
Villa Aquitaine	5	60	83	109	146	149	151	130	109	60
Villa Landes - Médoc	6	62	96	118	151	155	156	138	118	62
Villa Landais	6	66	101	128	170	174	176	149	128	66
Landais Tribu - Amélie	6	76	109	141	184	191	192	156	141	76

CÔTÉ PLAGE

du dimanche au dimanche en Haute Saison

AMÉRIQUE DU NORD & SUD, AFRIQUE

CAPACITÉ MAX	01.04	29.05	12.06	10.07	31.07	07.08	21.08	28.08	04.09	25.09
Chalet Oléron*	4	56	84	103	136	139	140	122	96	56
Chalet Périgord*	5	64	90	115	155	160	161	130	112	64
Villa Aquitaine	5	70	99	128	174	179	181	146	128	70
Villa Landes	6	73	105	134	189	194	196	165	143	73
Villa Landais	6	82	112	146	205	210	212	191	163	82
Landais Tribu - Amélie	6	92	126	163	226	233	235	206	179	92
Villa Girondin	6	143	198	265	336	341	344	309	265	143

LES RÉSIDENCES MOBILES

du vendredi au vendredi en haute saison

PARC MELEZES

CAPACITÉ MAX	01.04	27.05	10.06	08.07	29.07	05.08	19.08	26.08	02.09	23.09
Espace	4	58	83	106	131	137	138	118	104	58
Infini	4	62	90	111	134	141	142	132	118	62

PRIX À LA NUIT (5)

ARRIVÉE : 17H - DÉPART : 10H

EARLY BOOKING (8)

sur les Garonne 4, Garonne 4+, Bengali, Dunes, MH Sable et Goélands.

- 10% jusqu'au 31.12.2021 !

Pour tout séjour d'au moins une semaine et se terminant au maximum le 31 Juillet. Offre non cumulable.

Frais de dossier offerts sur les autres séjours

-15 % (6)

pour un séjour de 2 semaines consécutives

-25 % (7)

pour un séjour de 3 semaines consécutives

*hébergements en mitoyenneté.
** Lodge, Cabane océane ou Bengali : ouverture du 18/06 au 10/09

Capacité des hébergements, nous contacter. Suppléments : location draps 15€/lit/semaine, location Kit serviettes 12€/semaine - animal domestique (2) : 6€/jour, véhicule supplémentaire (2) : 5€/jour

(5) (6) (7) (8) (9) voir nos conditions générales

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2022 - EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le versement des arrhes vaut "bon pour accord" des présentes conditions

CONDITIONS D'APPLICATION DES TARIFS & DES PROMOTIONS

(2) Voir le règlement intérieur § 7.

Emplacements

(1) Tous les forfaits comprennent, en plus de votre installation, 1 ou 2 personnes, 1 véhicule, 1 tente enfant. Prises européennes.

(3) Restez 7 nuits pour le prix de 6. Offre valable du 01.04 au 23.07 et du 20.08 au 31.10 (réduction appliquée sur le prix moyen de base du séjour, hors tous les suppléments).

(4) Point écoreuils : Euronat récompense la fidélité des campeurs ! Vos séjours à Euronat vous rapportent des points. Chaque fois que vous dépensez 10€ (Base : prix de revient moyen des nuits) à Euronat en camping ou caravaning, vous gagnez 1 point. À partir de 50 points accumulés, vous pourrez dépenser l'intégralité de vos points, sur votre prochain séjour : 50 points = 50 € de remise. Points nominatifs et non cessibles.

• Si vous n'effectuez aucun séjour pendant une période de 3 ans, vous perdrez l'intégralité de vos points.

Les points fidélités sont désormais gérés sur votre compte client. Plus besoin de points ou de carte. Les anciens points écoreuils ne sont désormais plus valables

Hébergements

(5) Entre le 24.06 et le 11.09 les locations s'entendent exclusivement à la semaine à partir de 17H et jusqu'à 10H, voir les tarifs pour les jours d'arrivée obligatoires.

En basse et moyenne saison : Location minimum 2 nuits. Majoration de 20% pour toute location d'une seule nuit.

(6) Pour tout séjour continu de 2 semaines dans le même habitat inclus dans les périodes du 01.04 au 17.07 et du 19.08 au 31.10

(7) Pour tout séjour continu de 3 semaines dans le même habitat inclus dans les périodes du 01.04 au 31.07 et du 05.08 au 31.10

(8) Le séjour doit se dérouler avant le 31 Juillet. Le early booking est non cumulable avec les autres promotions. Le séjour doit être confirmé avant le 31.12.21

(9) Une tente enfant est tolérée à côté des tentes Bengali au prix de 5,00€/jour en supplément (voir nos conditions pour les dimensions de la tente), tout autre format est interdit, aucun mobilier ou matériel supplémentaire ne sera fourni.

Un supplément sera demandé pour toute personne supplémentaire de + de 3 ans non comprise dans la capacité prévue par l'hébergement (9,00€ par nuit et par personne).

CONDITIONS GÉNÉRALES

OBLIGATOIRE :

Taxe de séjour (sous réserve de modification par la communauté de communes) : 0,61€ en camping et 0,99€ en location par nuit et par personne de + 18 ans. Frais de dossier : Il est perçu pour les frais de réservation une somme de 30 € par dossier. Cette somme reste acquise à la société dans tous les cas. La réservation n'est considérée comme définitive qu'après réception d'arrhes représentant 25 % au moins du montant total augmenté des frais de dossier. En cas d'annulation, toutes les sommes versées (frais de dossier, arrhes ou totalité du séjour) restent acquises à la société.

Assurance personnelle : Il appartient au client de s'assurer, Euronat décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries... et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client. Le client dégage la responsabilité d'Euronat en cas de dégâts dus aux chutes de branches, pommes de pins, d'intempéries, de catastrophes naturelles, en cas de vol par effraction, bris de glace...

OPTIONNEL :

Assurance annulation + Assistance CAMPEZ-COUVERT option COVID-19: 2.6% du montant de votre séjour. La cotisation reste acquise à l'assurance dans tous les cas. Elle vous est proposée par défaut, merci de nous indiquer clairement si vous ne la souhaitez pas, au plus tard le jour du paiement des arrhes. Au-delà, votre souscription à l'assurance est considérée comme acquise et aucune demande d'annulation du contrat d'assurance ne pourra être acceptée, le montant de la prime étant versé directement à la compagnie CAMPEZ-COUVERT.

ANIMAUX DOMESTIQUES : Tolérés en laisse (sacs sanitaires fournis) Identification et carnet de vaccination à jour exigés. Il est interdit de les laisser en divagation ou seuls dans les locations ou sur un emplacement.

CARTES ACCEPTÉES (pour règlement arrhes et séjour) : C.B. – VISA – MASTERCARD.

HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART : Le dépassement des horaires entraîne la facturation d'une nuit supplémentaire. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, la période réservée sera facturée. NO SHOW : toute réservation non honorée à la date d'arrivée sera annulée, sans remboursement des montants versés.

MODALITÉS :

• EURONAT est un centre familial. Les personnes seules n'y sont admises que sous certaines conditions (Nous consulter).

• Le PASS sera délivré à votre arrivée, il sera demandé à chaque fois que vous rentrez dans Euronat, et peut être vérifié à tout moment par le personnel d'Euronat. Le PASS donne accès à la piscine d'eau douce, au tir à l'arc, et en haute saison : aux animations, aux activités, aux clubs enfants (nous consulter pour les conditions), aux soirées dansantes et spectacles.

En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : www.mediationconso-ame.com - AME CONSO 197 Boulevard Saint Germain, 75007 PARIS

En application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Liberté ». Les données personnelles, directes ou indirectes collectées sont enregistrées pour constituer un dossier client destiné à la gestion et le suivi des réservations, newsletter, page contact, mailing... Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit veuillez adresser un email à info@euronat.fr.

FORMULE LOCATION

INFORMATIONS ET RÈGLEMENT DES LOCATIONS :

Les arrivées en location se font à partir de 17:00, les départs jusqu'à maximum 10:00.

Le stationnement d'un véhicule à proximité de votre hébergement est compris dans le prix de l'hébergement, tout véhicule supplémentaire sera facturé à la nuit.

KIT BÉBÉ : gratuit sur demande et sur réservation uniquement (lit bébé, baignoire, chaise haute).

Le solde doit être réglé au plus tard 1 mois avant la date d'arrivée, le défaut de paiement dans ce délai entraînera l'annulation de votre réservation.

L'installation de tente, le stationnement de caravane ou camping-car sont interdits dans les villages de chalets et de mobile-home.

Sans réservation seules les locations disponibles à l'accueil sont proposées. Un ménage sera facturé pour toute demande particulière.

Pour toute personne supplémentaire (de + de 3 ans) au nombre de personnes comprises dans la capacité dans la catégorie de l'hébergement, un supplément sera facturé à la nuit.

Fourniture de couvertures, aîlèses et oreillers dans tous les habitats. (Lodge, Bengali et Cabanes océanes : couettes et draps spécifiques fournis).

Les modifications de dates de séjour sont tolérées sur demande écrite, jusqu'à maximum un mois avant la date d'arrivée, dans la limite de la saison en cours, sans possibilité de remboursement.

OBLIGATOIRE :

Caution de 150 € (chèque ou carte bancaire uniquement) par séjour durant toute la saison.

Etat des lieux fait par le client à son arrivée, aucune réclamation en fin de séjour ou postérieure au séjour ne pourra être prise en compte.

FACULTATIF :

Location de draps : 15 € par lit et par semaine ou fraction de semaine.

Location de serviettes : 12 € (Kit confort = 2 grandes serviettes + 2 petites serviettes + 1 tapis).

Nettoyage de fin de location (si vous ne souhaitez pas le faire vous-même) : de 65 € à 200 € selon le type d'habitat. Le prix du ménage sera retenu sur votre caution, s'il n'a été effectué avant votre départ.

Prestation hôtelière :

• Ménage quotidien de 70 € à 150 € (nous consulter)

• Petit déjeuner (9:00 à 11:00) (avril à septembre). Formules à 6,50 € par personne.

FORMULE CAMPING CARAVANING

INFORMATIONS, RÈGLEMENT DU CAMPING

• Maximum 6 personnes par emplacement et une seule installation principale (une grande tente ou un camping car ou une caravane)

• Maximum 1 tente annexe par emplacement au prix de 5,00 € / jour (toute tente dont la capacité est supérieure à 2 personnes ou >3m²)

• Les séjours s'entendent de 13:00 à 11:00.

• Le stationnement d'un véhicule sur votre emplacement est compris, les véhicules supplémentaires seront facturés à la nuit.

• Surface moyenne : camping ≈100 m² – caravaning ≈ 150 m²

• Emplacement tente avec électricité : électricité 220V / 10A (Prises aux normes européennes).

• Emplacement caravaning : électricité 220V / 10A (Prises aux normes européennes), eau, assainissement.

• Les modifications de dates de réservation sont tolérées sur demande écrite, jusqu'à max. 14 jours avant la date d'arrivée, dans la limite de la saison en cours, sans possibilité de remboursement.

• **Pour tout séjour, la totalité du paiement doit être réglée, au plus tard le jour de l'arrivée.**

• L'installation de caravane, camping car, minibus, vans, camionnettes etc. sur les emplacements de camping n'est pas autorisée (risque d'enlèvement). Le remorquage d'un véhicule non autorisé entraînera la facturation forfaitaire de 110 €

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR & CONDITIONS PARTICULIÈRES

1 - CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SÉJOUR

Tout séjour à Euronat, à quelque titre que ce soit, implique de la part des personnes concernées, l'acceptation sans réserves, des dispositions du présent-règlement.

Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

Tenue-vestimentaire : Pour tout usager, à l'intérieur du village et sur la plage, la nudité intégrale est de rigueur, sauf par mauvais temps. Elle est exigée pour certaines activités (tir à l'arc, boomerang, etc.). Elle est par contre proscrite lors des spectacles, des manifestations en salle.

La direction du village peut refuser l'entrée à quiconque, sans avoir à justifier sa décision.

3 - INSTALLATIONS

Tentes Annexes : Dans les zones réservées au camping et au caravaning, la déclaration des tentes annexes et l'enregistrement nominatif de leurs occupants sont obligatoires. Les clients locataires d'un emplacement ne peuvent en aucun cas être payés par les occupants de tentes annexes. Selon le Plan d'Urbanisme de la commune de Grayan visé par la préfecture de la Gironde concernant les seules zones destinées à recevoir exclusivement des emplacements de camping et de caravaning, la Direction d' Euronat est amenée à interdire l'installation de tentes, de caravanes et de camping-cars dans les villages de mobile-homes et de bungalows.

6 - BRUIT ET SILENCE

Les usagers du village se doivent d'éviter tout bruit ou toute discussion qui pourraient gêner leurs voisins. Les instruments de musique, radio, télévision, électrophone, etc. ne sont tolérés qu'à condition d'être inaudibles dans le voisinage immédiat du lieu d'émission. De 22 heures à 7 heures du matin, le silence est de rigueur dans l'ensemble des villages, du camping/caravaning et des parcs à mobile-homes.

Les rassemblements et réceptions dans l'ensemble des habitats (tentes, caravanes, bungalows, mobile- homes) devront se dérouler de façon à ne jamais gêner les voisins, même pendant la journée.

7 - ANIMAUX

Les propriétaires accompagnés d'animaux domestiques doivent les déclarer à l'accueil et conformément à la législation en vigueur, présenter les certificats de vaccination antirabique. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté.

Ils doivent être tenus en laisse, ne pas être laissés, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, dans les différents habitats. Les animaux sont strictement interdits sur les plages Sud et Centrale. Il existe une tolérance sur la plage Nord.

8 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Pour d'évidentes raisons de sécurité et de calme, la vitesse sur l'ensemble des voies du village, est strictement limitée à 20 km/h. Tout excès constaté et réitéré pourra conduire à la résiliation de l'accès à l'entrée du village, le véhicule étant alors placé sur le parking extérieur d'entrée.

Aucune circulation (y compris bicyclette, skate, patins à roulettes, etc.) n'est autorisée sur le piétonnier du centre commercial. La non-observation de cette mesure pourra entraîner l'exclusion du village.

9 - TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

A) HYGIÈNE

il est donc interdit :

- de polluer les points d'eau par des eaux usées (vaisselle, lavages, toilette, etc.)
- de laver les voitures, les caravanes, etc.
- d'installer des douches dont le rejet s'effectue directement dans le sol.
- L'accès des animaux aux blocs sanitaires est interdit.

B) PHOTOGRAPHIE/CINÉMA

Il est formellement interdit de photographier ou de filmer une ou plusieurs personnes sans leur consentement. L'infraction au présent Règlement expose le contrevenant à son expulsion immédiate, à la confiscation du film ou de la cassette contenus dans l'appareil, à l'effacement des images numériques.

C) PROPOS ET ATTITUDE

Le port de bijoux corporels intimes est interdit pour éviter son expulsion, le porteur est tenu de les enlever.

Toute personne en état d'ébriété ou occasionnant un scandale quelconque nuisant à la tranquillité du village sera immédiatement expulsée.

10 - SÉCURITÉ

a) Incendie : Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Il en est de même pour les barbecues à charbon de bois. Pour les occupants du camping/caravaning, des barbecues sont mis à disposition, à proximité de certains sanitaires. Ils sont soumis à la stricte et permanente vigilance de leurs utilisateurs.

b) Baignade : En ce qui concerne la piscine, son règlement détaillé est affiché à l'intérieur, mais il est à noter ici la stricte obligation de la nudité pour y accéder.

11 - JEUX

Aucun jeu violent ou gênant (bruit, agitation), en particulier de ballon, ne peut être organisé à proximité de l'habitat. Sur initiative personnelle, ils doivent impérativement se dérouler sur les aires prévues à cet effet.

